canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
PAYS-D'ENHAUT

par Commune de Château-d'Oex
pour Corrections des domaines publics suite aux travaux réalisés sur la RC 702 secteur «Traversée des Granges»

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District Riviera-Pays-d'Enhaut **Commune Château-d'Oex**

EXPROPRIES	**Indemnités** **Fr. à payer par l'expropriant**
– Compagnie du chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	0.—
– PPE «La Maison des Granges»	0.—
– Kari et Brendan MCCARTHY	8'055.—
– Claude-Alain BLUM	1'350.—
– Sandra GRANDJEAN et Natacha BULTEZ	1'950.—
– Marlise ZELLER	2'100.—
– Eric et Line GRANDJEAN	150.—
– Yves MORIER	5'215.—
– Danièle et Jean-Michel BERDOZ	900.—
– Samuel HENCHOZ	900.—
– Commune de Château-d'Oex	0.—

La conservatrice du registre foncier: **Viviane David**